

Le filon de PUREIMMO

Un consommateur relate au Réseau anti-arnaques (*témoignage du 4 août 2016*), son expérience avec **PUREIMMO**, enseigne commerciale exploitée par **NETWORK SERVICES (Lille)**.

Le 7 juin 2016, il fait paraître dans **Le Midi Libre** une petite annonce immobilière pour la vente d'un appartement.

Le jour même, un appel téléphonique de **PUREIMMO** lui indique détenir les coordonnées d'un client très intéressé par l'achat de cet appartement. Un rendez-vous est même fixé au samedi 18 juin 2016.

Bien évidemment, **PUREIMMO** facture une « souscription avec services » pour un montant de 409 €, réglée par carte bancaire.

Un SMS permet de valider la souscription du contrat et de renoncer au délai de rétractation de 14 jours. En effet, la réglementation permet, sur demande expresse du consommateur, d'exécuter immédiatement une prestation de service.

Quel est l'épilogue de cette transaction ? Le montant de 409 € a été immédiatement débité et, 10 jours plus tard, **PUREIMMO** a prévenu le consommateur que l'acheteur potentiel avait annulé le rendez-vous du 18 juin 2016...

Cette annulation est pour le moins curieuse sachant que, c'est la proximité du rendez-vous, qui a incité le consommateur à renoncer à son délai de rétractation de 14 jours.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

